

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### **Objet | Adhésion au Forum Français de la Sécurité Urbaine (F.F.S.U)**

Créé en 1992, à l'initiative de Gilbert Bonnemaison, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association regroupant une centaine de collectivités territoriales. Le FFSU s'inscrit au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efsu) qui regroupe 250 collectivités européennes.

Le FFSU a pour objectifs de :

- Promouvoir une vision équilibrée de la sécurité urbaine alliant prévention, sanction et cohésion sociale ;
- Soutenir les collectivités dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques locales de sécurité ;
- Renforcer le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux au sein de la gouvernance nationale et européenne.

Le FFSU aborde des thèmes transversaux liés à la sécurité urbaine comme les conduites à risques, les violences collectives, la radicalisation violente, la vie nocturne, les nouvelles technologies ou encore les violences faites aux femmes.

La ville de Cenon s'est engagée dans une volonté de dynamiser sa coopération avec l'ensemble de ses partenaires au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

L'expérience acquise et l'expertise du Forum Français de la Sécurité Urbaine permet d'obtenir un soutien dans les actions de la Commune ainsi qu'une relation privilégiée avec des territoires disposant de caractéristiques très proches de ceux de la ville.

Les membres du FFSU et de l'Efsu bénéficient notamment des services suivants :

- Mise en relation avec plus de 250 collectivités territoriales à travers l'Europe et accès à un réseau de partenaires et d'experts internationaux ;
- Mise en œuvre et animation de projets de coopération et de groupes de travail nationaux et européens ;
- Accompagnement des politiques locales ;
- Information et assistance technique en matière de subventions européennes ;
- Formation ;
- Invitation à des conférences et séminaires ;
- Accès à l'ensemble des ressources documentaires du FFSU et de l'Efsu : publications, fiches de pratique, accès à Efsu Network (plateforme collaborative d'échange d'expériences et de connaissances, réservée aux membres).

L'adhésion se fait par une cotisation annuelle dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants de la collectivité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la ville comptait 25 496 habitants (population municipale) soit une tranche comprise entre 10 000 à 30 000 habitants du barème FFSU fixée à 1 464 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal de Cenon en date du 24 novembre 2021 ;

**Considérant** l'adhésion au FFSU comme un prolongement à l'action entreprise par la Ville en matière de sécurité urbaine :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

**33 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise l'adhésion de la Ville de Cenon au Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) ;**  
**Accepte et autorise le versement de la cotisation d'adhésion 2022 pour un montant de 1 464 € ;**  
**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette adhésion et au FFSU.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.